Conseil national

Le soutien à la culture profite aussi aux yodleurs

L'enveloppe d'Alain Berset pour aider la création passe la rampe au parlement malgré l'opposition conservatrice. Deux visions s'affrontent

Patrick Chuard Berne

Le ministre Alain Berset, en charge de la Culture, a fait passer son enveloppe au National malgré l'opposition UDC. KEYSTONE

Pas touche à la culture. Le plan d'austérité financière de la Confédération n'aura pas de conséquences sur l'aide à la création, aux musées, à la formation musicale ou au cinéma. Après les Etats en mars, le Conseil national a accepté hier d'accorder 1,12 milliard de francs au «message sur la culture» pour les années 2016 à 2020. Soit une légère hausse de 3 millions par rapport aux années précédentes, avec une progression automatique de 3,4% par an.

L'UDC et quelques élus PLR exigeaient qu'on en reste aux dépenses antérieures, avec un budget de 976,7 millions sur cinq ans: «Nous ne demandons pas forcément de coupes. Nous voulons au moins que les dépenses restent au même niveau qu'en 2014», a plaidé l'UDC lucernois Félix Müller. Peine perdue, la majorité a suivi le plan d'Alain Berset.

L'aile droite conservatrice a contesté presque toute l'enveloppe: autant les 254 millions d'aide au cinéma que les 211 millions pour Pro Helvetia, les 174 millions pour l'encouragement à la création littéraire ou encore les 160 millions au Musée national. Seule la protection du patrimoine et des monuments historiques auraient mérité, selon le parti, une rallonge de 15 millions.

«Kazakhs plus discrets»

Le Nidwaldien Peter Keller repousse l'idée d'un concept général de la culture en Suisse. La culture dans notre pays est diverse, selon l'élu UDC: il faut donc laisser les cantons et les villes soutenir ce qui devrait l'être. «Je suis membre d'un club de yodel et il continuerait à exister sans ce message sur la culture, dit-il. La majorité de la culture populaire en Suisse est faite par des bénévoles dans des associations.» Pour lui, il y a trop de lobbyistes culturels qui «chassent la subvention» à Berne. «A comparer, je dois dire que nos amis kazakhs sont plus discrets», lance-t-il, en allusion à l'affaire Markwalder. Réplique de Matthias Aebischer (PS/BE): «L'UDC réclame 650 millions de plus pour l'armée et 100 millions pour les paysans, dites-moi qui sont les chasseurs de subventions!»

> «En fait, nous sommes tous des lobbyistes de la culture. Tout le monde a chanté dans un chœur, visité un musée ou lu un livre»
>
> **Alain Berset** Conseiller fédéral

Sensible au yodel

Alain Berset confie, très sérieux, être sensible au yodel. Il assure que la Confédération reconnaît toutes les formes de cultures, y compris le chant traditionnel: «En fait nous sommes tous des lobbyistes de la culture, assène le ministre. Tout le monde a chanté dans un chœur, visité un musée ou lu un livre. Ayez le courage de me dire dans quel poste il faudrait couper ce budget!» Couper dans la culture reviendrait aussi «à couper dans l'économie, selon Fathi Derder (PLR/VD). L'économie liée à la culture génère chaque année un chiffre d'affaires de plusieurs dizaines de milliards de francs.» Le secteur représente 260 000 emplois et plus de 3% du PIB.

La proposition de la droite conservatrice de renvoyer le paquet au Conseil fédéral a été balayée par 128 voix contre 65. La majorité a également écarté la demande de Mathias Reynard (PS/VS) d'accorder 1 million de francs aux librairies, lui préférant un soutien global à l'édition. Isabelle Chevalley (VL/VD) aurait souhaité pour sa part tailler dans l'aide au Musée alpin suisse, à Berne. «Il perçoit une subvention de 66 francs par visiteur contre 2 francs par visiteur accordés à Ballenberg, c'est incompréhensible.» Toutes les subventions muséales seront revues de manière globale, répond le Conseil fédéral.

Ce débat a permis aux conseillers nationaux de rivaliser de citations. L'auteur le plus prisé hier était l'écrivain et ancien ministre français de la Culture, André Malraux. Il a écrit que «la culture ne s'hérite pas mais se conquiert», a lancé Jean-François Steiert (PS/FR). «Une culture ne meurt que de sa propre faiblesse», a enchaîné le Genevois Manuel Tornare (PS), également inspiré par l'auteur de *La condition humaine*.

Les sénateurs taillent au sécateur

● Alors que le plan d'aide à la culture 2016-2020 sortait indemne du National, hier, le Conseil des Etats s'est montré intransigeant dans les coupes à faire dans le budget fédéral. Ni l'agriculture ni les assurances sociales ne doivent échapper aux mesures d'économie, a estimé sa majorité. La Chambre des cantons se prononçait sur le reliquat du programme d'économies présenté par le Conseil fédéral en 2012 et déjà en partie intégré dans le budget 2015. Formellement, le parlement doit se prononcer sur des coupes de 569 millions de francs pour 2016. Aucun sénateur n'a demandé de couper 3 milliards «à la hache», comme l'avaient réclamé en vain l'UDC et le PLR au National en mai. La Chambre du peuple avait alors renoncé à toucher à l'aide à la presse (50 millions), au taux d'intérêt de la dette de l'AI envers l'AVS (132,5 millions), à l'agriculture (56,7 millions) et aux subventions aux cantons pour la protection des biens culturels (700 000 francs).

Les sénateurs se sont montrés plus stricts en optant notamment pour une coupe de 30 millions dans l'agriculture et en soutenant la réduction, de 2% à 1%, du taux d'intérêt de la dette de l'AI. Les subventions aux biens culturels seraient aussi réduites. Le dossier retourne au Conseil national. **P.C./ATS**

Du cannabis pour soulager les malades

Après un vote positif du National, le Conseil fédéral se dit prêt à commander une étude scientifique

La Suisse pourrait autoriser un médicament à base de fleurs de cannabis *(Cannabis flos)* pour soulager les douleurs des personnes atteintes de sclérose en plaques, d'un cancer ou du sida notamment. Par 123 voix contre 39, le Conseil national a accepté hier une motion de Margrit Kessler (PVL/SG) demandant d'étudier la question.

En Suisse, les personnes souffrant de douleurs chroniques préfèrent souvent se procurer du cannabis de manière illégale tant les thérapies autorisées sont compliquées à obtenir et chères, a souligné la Vert'libérale. Les caisses maladie ne sont pas obligées de rembourser les préparations à base de cannabis puisqu'elles ne figurent pas sur la liste des remèdes pris en charge. Or, un traitement mensuel coûte entre 200 à 2000 francs par mois. Le cannabis à l'état naturel serait plus efficace que celui de synthèse, a fait valoir la parlementaire saint-galloise, qui s'est défendue de propager la libéralisation d'une drogue.

Une minorité emmenée par Andrea Geissbühler (UDC/BE) s'est opposée à toute ouverture. «Le cannabis, c'est comme la roulette russe», a-t-elle fait valoir en faisant la liste des effets négatifs potentiels. Et de contester tout nouveau pas vers une libéralisation de stupéfiants.

La prescription de médicaments à base de cannabis est possible en Suisse sur autorisation exceptionnelle. Une dizaine sont délivrées chaque semaine et la tendance est à la hausse, a déclaré le ministre de la Santé, Alain Berset. La Suisse n'autorise pas pour l'heure les traitements médicaux à base de cannabis à l'état naturel, au grand regret des médecins traitants, a-t-il rappelé. En revanche, des Etats comme les Pays-Bas, l'Allemagne et le Canada ont autorisé un médicament à base de fleurs de cannabis qui s'utilise avec un vaporisateur médical.

Son admission en Suisse pourrait permettre d'abaisser les coûts de médication pour le traitement de la sclérose en plaques, de cancers ou du sida. Le Conseil fédéral est prêt à commander une étude clarifiant les questions scientifiques, méthodologiques et juridiques liées à un tel médicament, d'après Alain Berset. **ATS**

Deux chauffards risquent la prison pour meurtre

Après le drame de Vernier (GE), le procureur requiert 6 et 8 ans de prison à l'encontre des prévenus

Le procureur Stéphane Grodecki a requis hier de lourdes sanctions - 6 et 8 ans de prison ferme - à l'encontre des deux chauffards de Vernier. Pour lui, c'est bien une course-poursuite qui a abouti à la mort d'un innocent le 29 décembre 2012, vers 5 heures du matin. Les prévenus, un étudiant genevois de 23 ans et un agent de sécurité brésilien de 34 ans, sortaient d'une discothèque. Aziz, 28 ans, était arrêté à un feu rouge. Après un choc à 100 km/h, il est décédé sur le coup. Sa voiture s'est embrasée *(«24 heures» d'hier)*.

«Il n'y a pas de place pour la fatalité dans ce dossier», insiste le procureur. Les deux conducteurs ont accéléré parallèlement jusqu'à atteindre 120 km/h sur ce tronçon limité à 60. La consommation de cannabis de l'étudiant était deux fois supérieure à la quantité autorisée, son alcoolisation massive. Alors que son domicile était à dix minutes à pied, il a pris sa voiture. Tuer est «un risque qu'il a choisi de prendre sur un coup de tête», résume Stéphane Grodecki.

L'étudiant voulait dépasser l'agent de sécurité pour rentrer chez lui le plus vite possible et ce dernier lui coupait la route. «Après la première queue de poisson, il aurait pu se dire: j'ai donné une leçon à ce blanc-bec, j'arrête.» Mais il a continué.

Aucune condamnation pour meurtre n'a jamais été prononcée dans un cas pareil en Suisse romande. Mais le procureur assure que le vent a tourné au Tribunal fédéral, lequel se montre aujourd'hui plus sévère. Dans trois arrêts récents, le meurtre a été retenu. Plaidoiries des parties plaignantes et de la défense aujourd'hui. **Catherine Focas**

PUBLICITÉ

24 heures

Conférence publique

QUESTIONS DE SANTÉ

Cycle de conférences grand public

mographic.ch

HIRSLANDEN
HIRSLANDEN LAUSANNE
CLINIQUE BOIS-CERF
CLINIQUE CECIL

www.hirslanden.ch/lausanne
www.facebook.com/hirslandenromandie
www.twitter.com/hirslandenrmde

NOTRE CŒUR ET NOS ARTÈRES : bien plus qu'une pompe et des tuyaux !

Orateurs : **Dr Didier Locca,** spécialiste FMH en cardiologie
Dr Erik Haesler, spécialiste FMH en angiologie

MERCREDI 10 JUIN 2015, 20H, HÔTEL ALPHA-PALMIERS, LAUSANNE

Rue du Petit-Chêne 34 – 1003 Lausanne | Entrée libre, dans la limite des places disponibles.